

# Proposition de zonage

## Le Vaudreuil



Rapport – Mars 2023

# 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup> : **3 709 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup> : 1719 logements dont 93 % de résidences principales, soit 1576 logements
- Densité moyenne<sup>3</sup> : 2,35 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

*Cf figure 1.*

## 1.2. Urbanisation

Le PLUi ne prévoit pas de future zone à urbaniser.

---

<sup>1 et 2</sup> : INSEE – données 2015

<sup>3</sup> En tenant compte du nombre de résidences principales

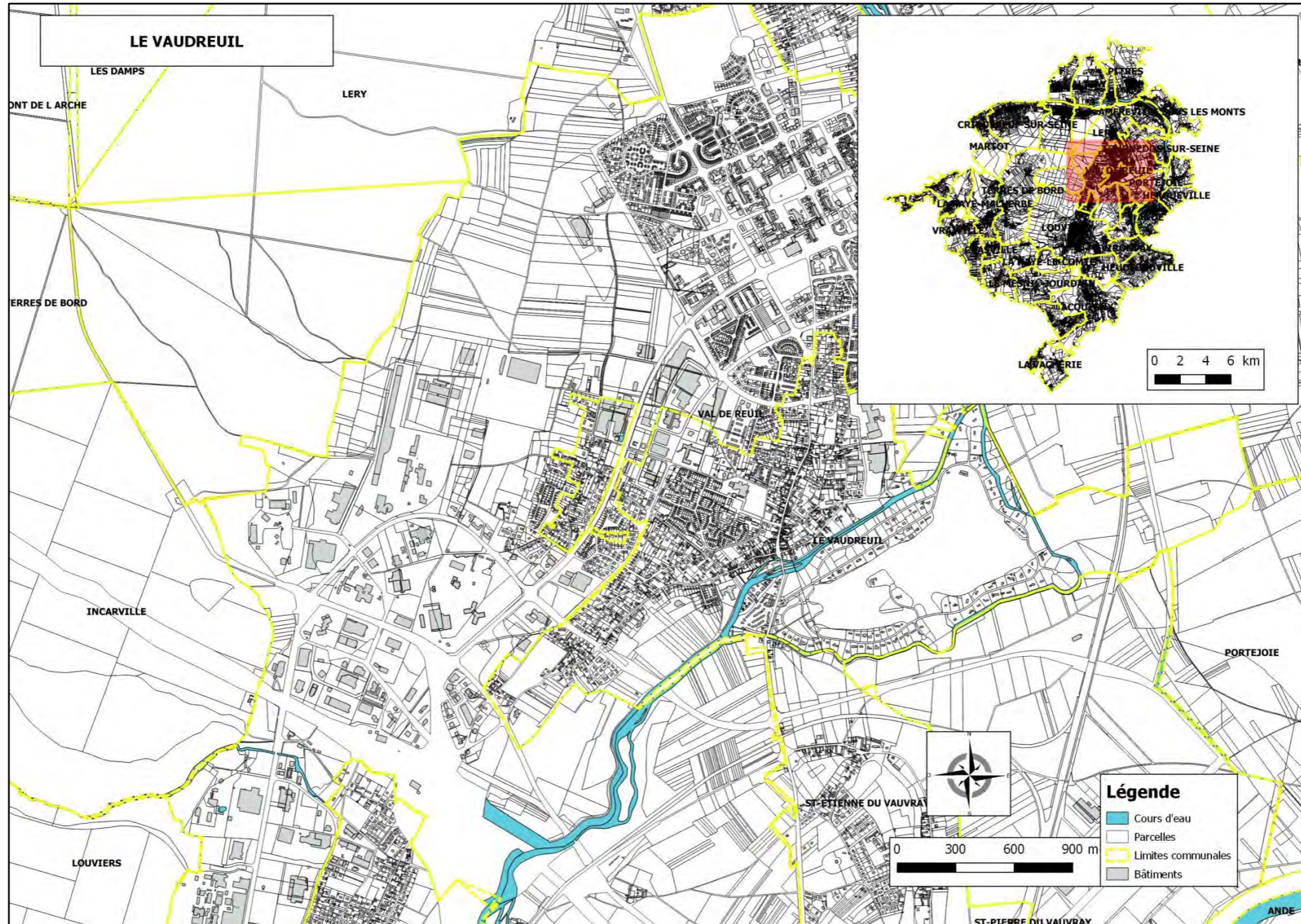


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

### **1.3. Contexte artisanal-industriel**

La commune compte plusieurs activités sur son territoire : bars/tabacs, restaurants, hôtels, commerces de bouche, salons de coiffure, agences informatiques, immobilières, garages...

### **1.4. Bâtiments publics**

La commune est équipée d'une école avec une cantine servant 140 repas/jour, d'un camping, de gymnases, d'un collège, de différents bâtiments publics et d'une salle communale de capacité 300 personnes, assainis en collectif.

### **1.5. Conclusion sur le contexte général**

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

## 2. Contexte environnemental

### 2.1. Cours d'eau

La commune est traversée par l'Eure.

### 2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La zone Natura 2000 de type ZPS « les terrasses alluviales de la Seine ».

*Cf figure 2.*

### 2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

*Cf figure 3.*

### 2.4. Remontée de nappe

L'ensemble du territoire est potentiellement sujet à des débordements de nappe et une petite partie au Nord-Ouest à des inondations de cave.

*Cf figure 4.*

### 2.5. Cavités souterraines

Sans objet.

### 2.6. Captage AEP

La commune est concernée par les périmètres rapproché et éloigné du captage du Vaudreuil.

*Cf figure 5.*

### 2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des alignements d'arbres à protéger,
- Un ensemble patrimonial bâti à protéger,

*Cf figure 6.*

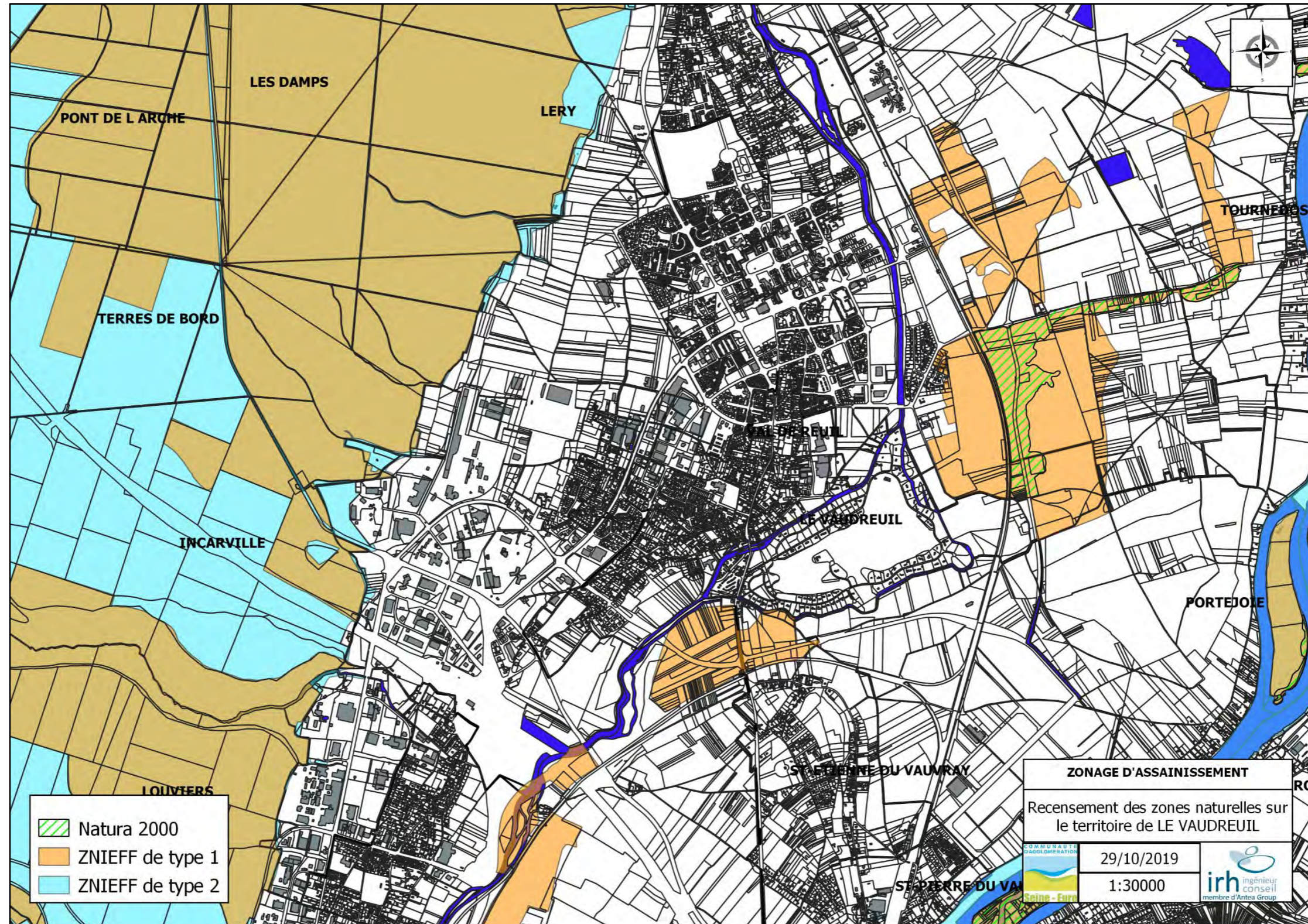


Figure 2 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

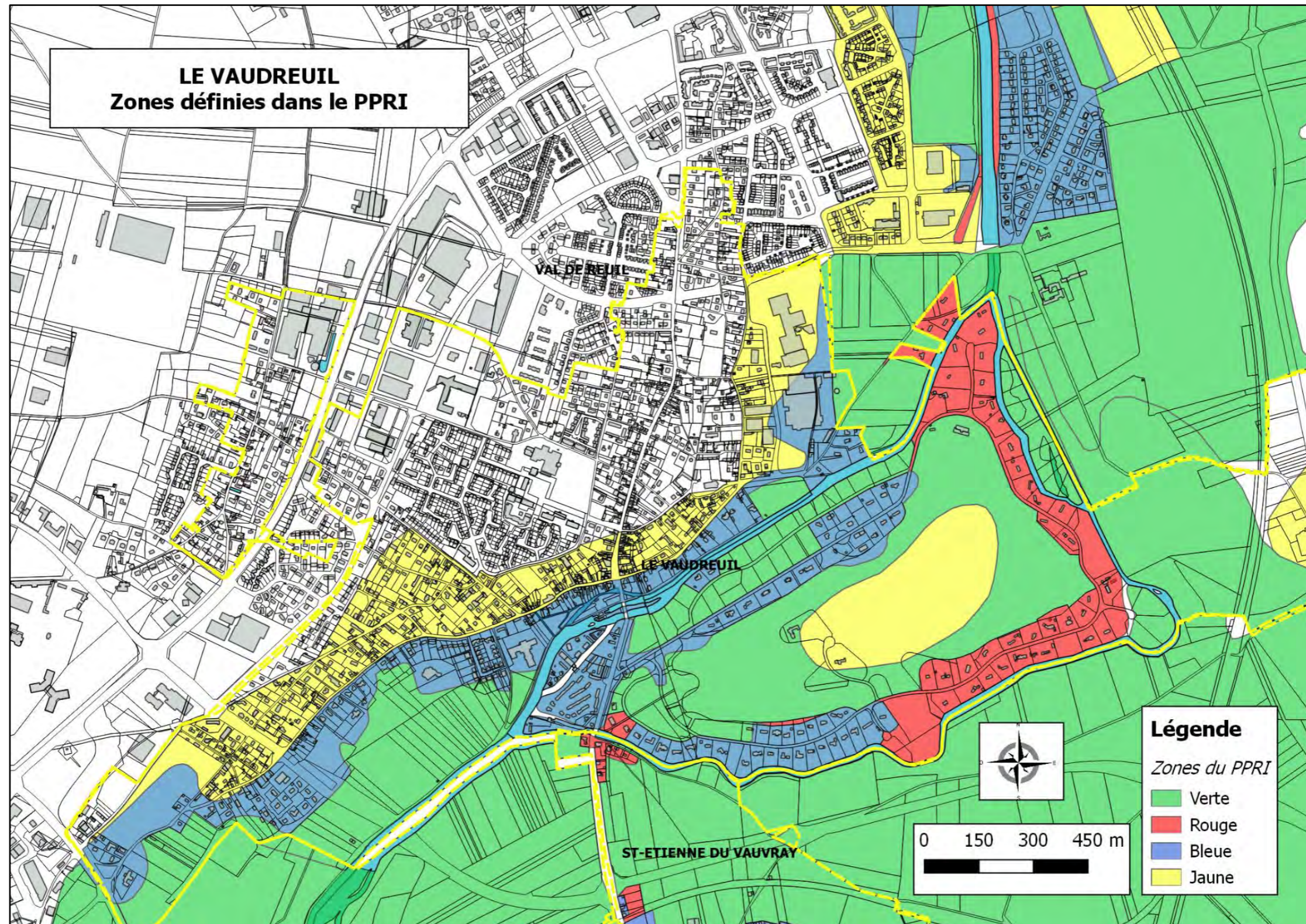


Figure 3 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

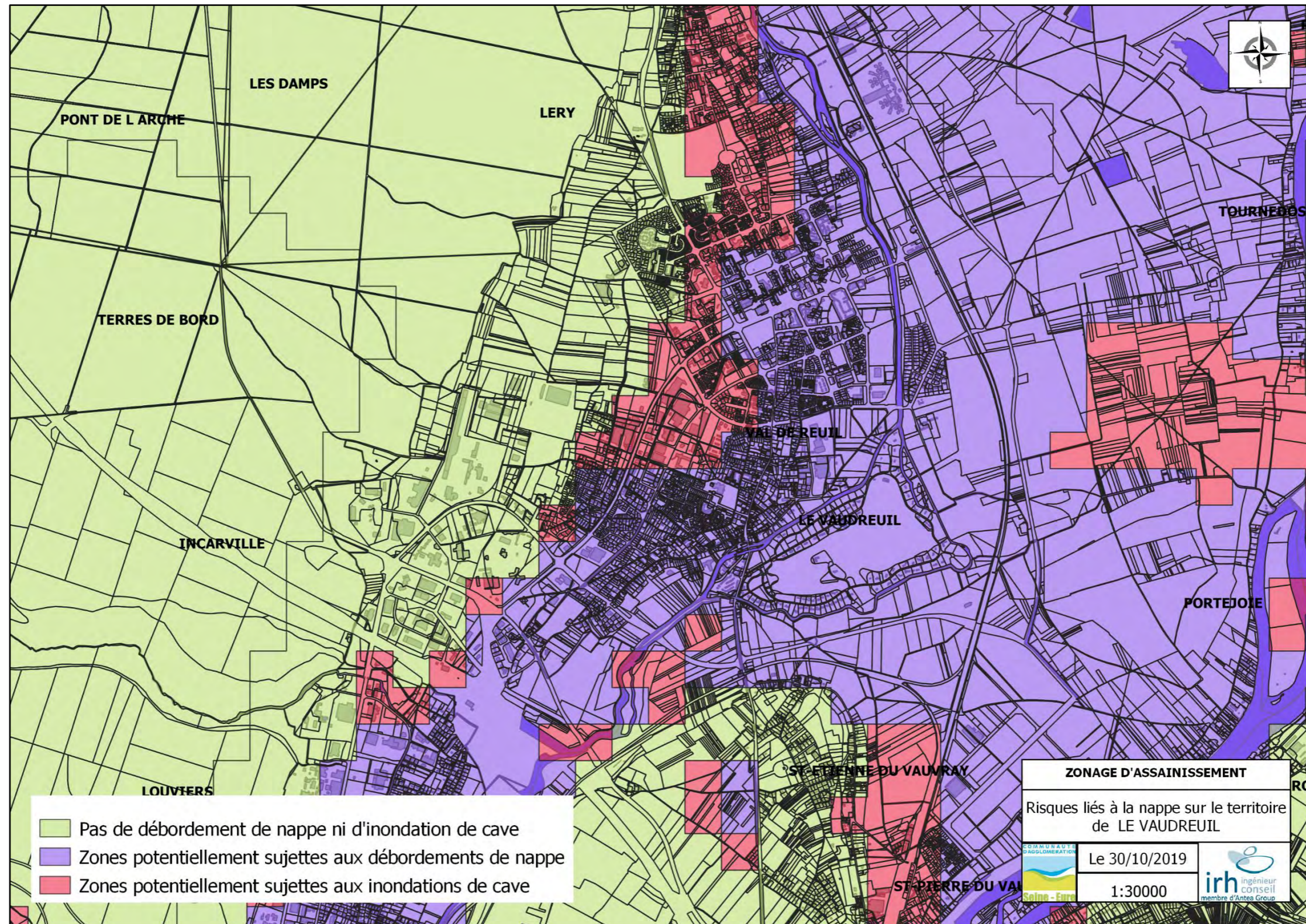


Figure 4 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)



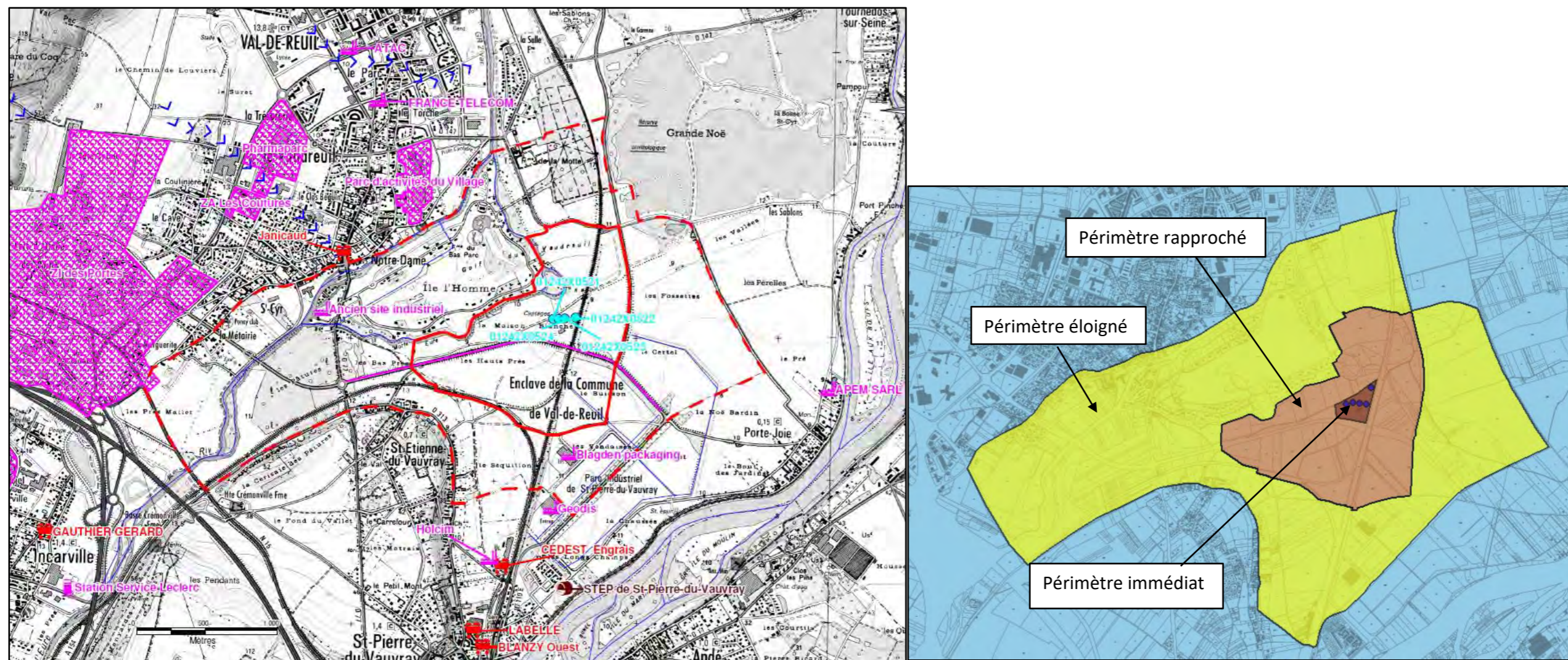


Figure 5 : Localisation du captage de la commune (D'après arshn-perimetre-de-protection.fr)

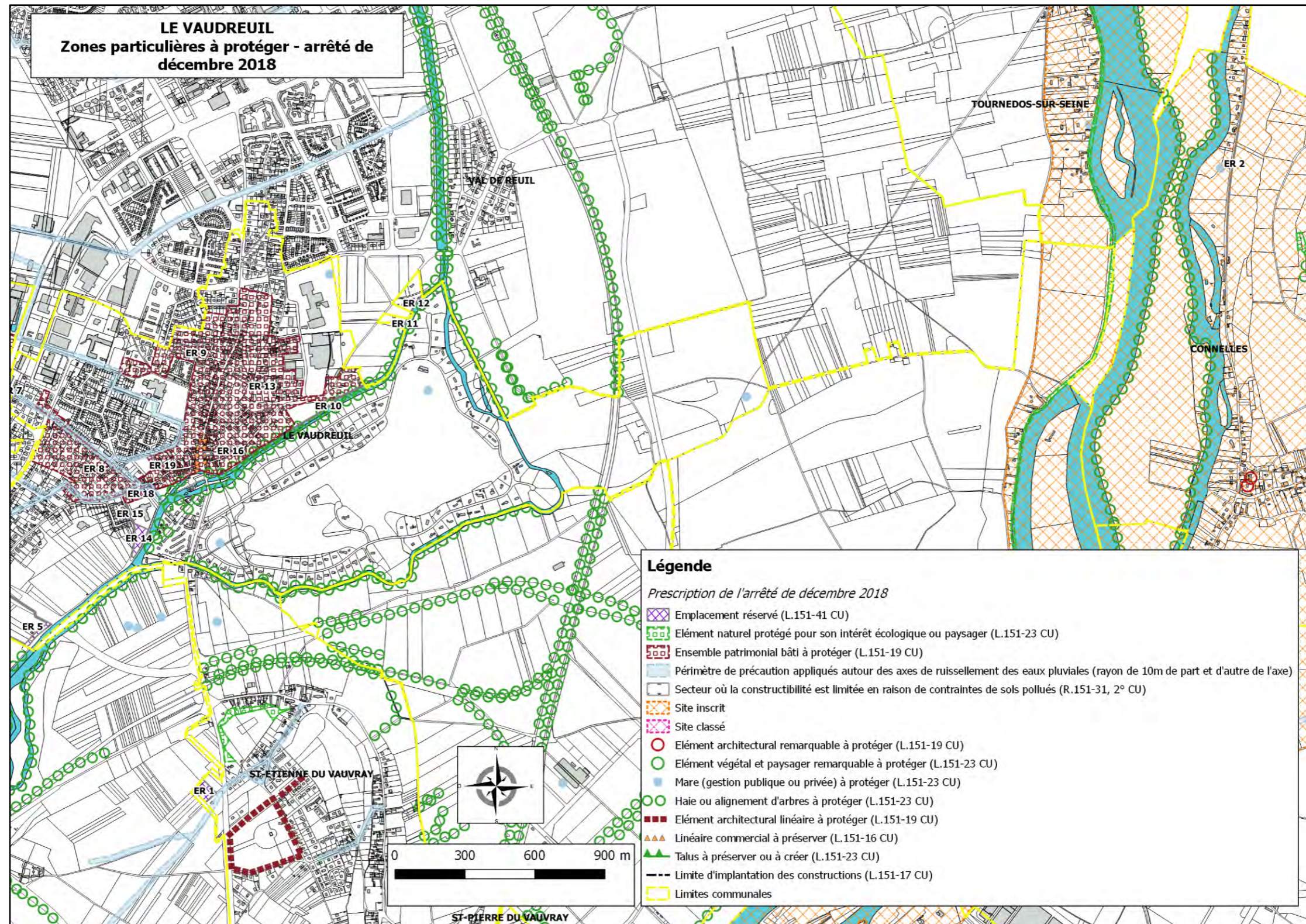


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

### 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

La rue des Anciens combattants alors prévue en assainissement collectif futur est désormais desservie.

Le secteur du golf est en assainissement mixte, le raccordement à l'assainissement collectif ne concerne pas toutes les habitations.

*Cf figure 8*

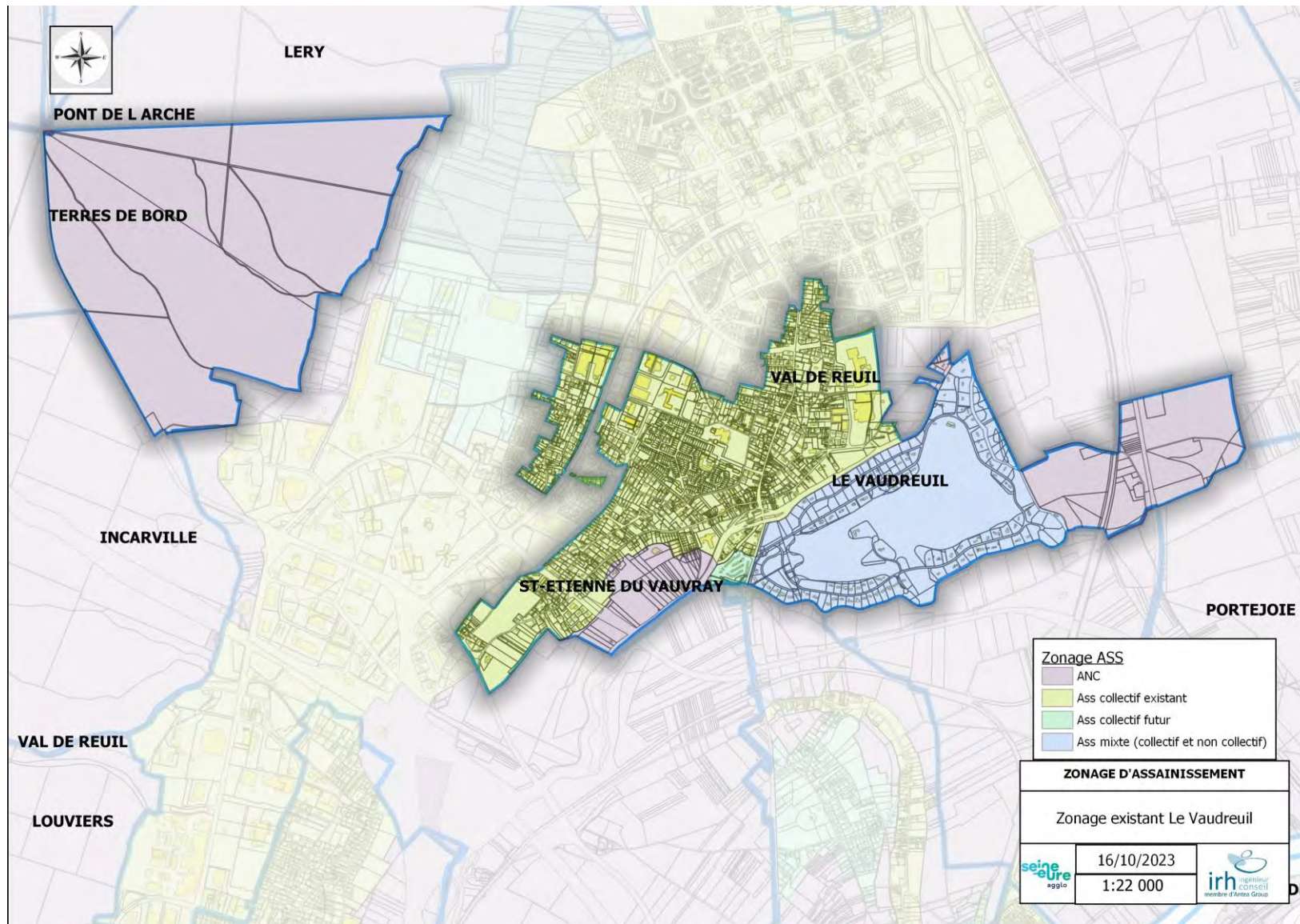


Figure 7 : Cartographie du zonage existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

## 3.2. Assainissement Collectif

### 3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

*Tableau 1 : Description du réseau de la commune*

<i>Linéaire gravitaire séparatif</i>	13 367
<i>Linéaire gravitaire unitaire</i>	3 222
<i>Linéaire de refoulement (ml)</i>	2 365
<i>Nombre de postes de refoulement</i>	16
<i>Raccordés au réseau</i>	1 392

### 3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

*Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune*

<i>Capacité nominale (EH)</i>	86 683
<i>Charge entrante 2011 (EH)</i>	36 038
<i>Soit charge disponible (EH)</i>	50 645
<i>Débit de référence (m<sup>3</sup>/j)</i>	12 283
<i>Volume moyen annuel en entrée (m<sup>3</sup>/j)<sup>4</sup></i>	5 402

---

4 Moyenne des moyennes mensuelles

### 3.3. Assainissement non collectif

68 logements sont assainis en non collectif d'après le programme de l'étude.

Ces zones non raccordées se situent :

- Rue du Bac,
- Dans le secteur du Golf.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

<b>Contrôle</b>	<b>Nombre d'installations</b>	<b>Ratio</b>
A	5	26,3%
B	1	5,3%
C	1	5,3%
D	6	31,6%
E	3	15,8%
NC	3	15,8%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>

**Classe A :**

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

**Classe B :**

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

**Classe C :**

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

**Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

**Classe E : RISQUE SANITAIRE**

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

### 3.4. Types de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

*Tableau 4 : Types de sols de la commune*

<b>Types de sol</b>	<b>Description</b>	<b>Filière</b>	<b>Contraintes</b>
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Terre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

*Cf figure 9.*

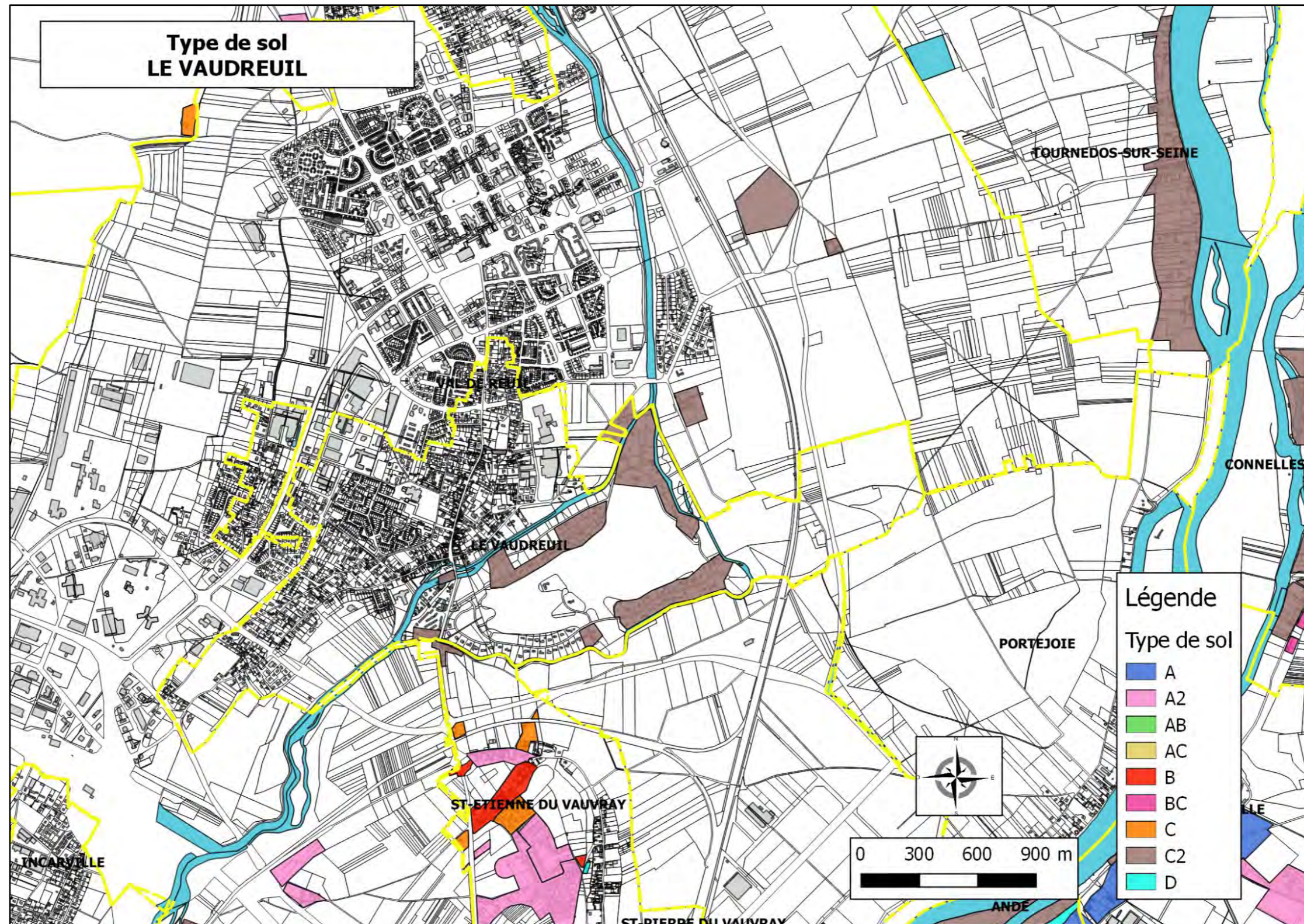


Figure 8 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)



## 4. Conclusion

La commune est vouée à rester dans la configuration actuelle.

La collectivité a décidé de maintenir le zonage existant.

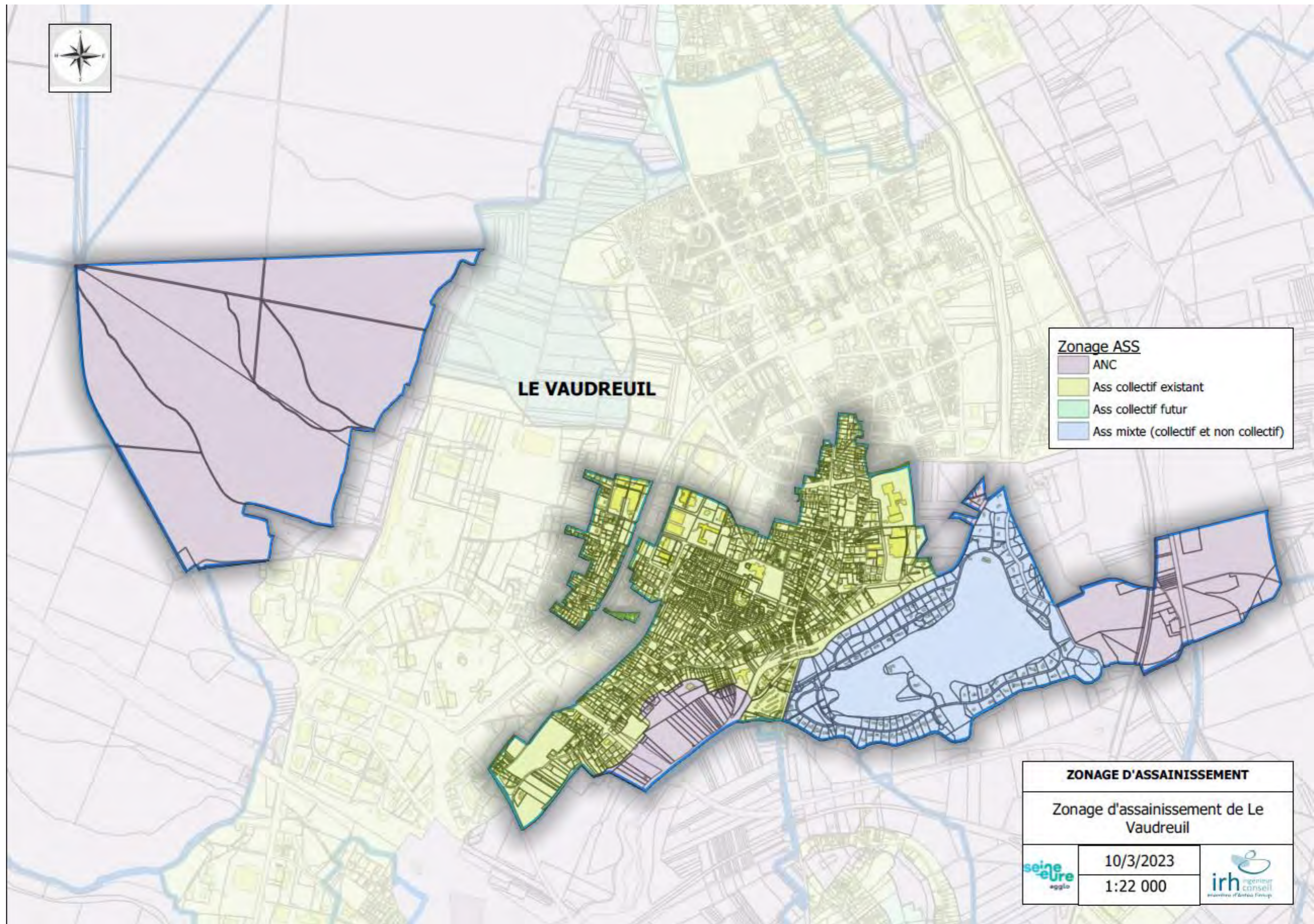


Figure 9 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)